

SUD-Education 92
vous propose
Deux journées de formation syndicale
« Pratiques du syndicalisme »
sur le temps de travail,
Lundi 1^{er} décembre et mardi 2 décembre 2014
De 8h30 à 16h30
Au local de SUD-éducation 92
30 bis, rue des boulets
Paris (11^e) - M^oRue des boulets/ RER Nation

Précision statutaire:

Chaque travailleur-euse de la Fonction Publique (titulaire ou non, syndiqué-e ou non) peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an. La demande doit être faite, sur le modèle ci-dessous, un mois à l'avance au plus tard auprès de l'autorité compétente et par voie hiérarchique. Un double de la demande doit être communiqué au syndicat (ou laisser un message au 01 43 70 56 87 indiquant que vous participez au stage), dans les mêmes délais, car nous devons indiquer le nombre de participants à l'organisme de formation.

C'est-à-dire que tu dois envoyer ou déposer impérativement ta demande pour ce stage au plus tard le : 1^{er} novembre 2014

**modèle de demande pour les personnels
dépendant de l'Etat:**

Le (date)

(personnels du 2nd degré) : A M. le Recteur
sous couvert du chef d'établissement

(personnels du 1er degré): A Mr l'e Directeur Académique

M./Mme (Nom, Prénom, fonction, affectation) demande à pouvoir bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours en application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la cession de formation qui se déroulera les 1 et 2 décembre 2014 concernant les pratiques du syndicalisme au local parisien de SUD (30 bis rue des Boulets) sous l'égide du Centre d'Etude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires)- 144 bvd de la Villette 75019 PARIS.

signature

**modèle de demande pour les personnels dépendant
d'une collectivité territoriale:**

Le (date)

(agents des lycées) : A M. le président du Conseil Régional
(agents des collèges): A M. le président du Conseil Général

sous couvert du chef d'établissement

M./Mme (Nom, Prénom, fonction, affectation) demande à pouvoir bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer à la cession de formation qui se déroulera les 1^{er} et 2 décembre 2014 concernant les pratiques du syndicalisme au local parisien de SUD (30 bis rue des Boulets) sous l'égide du syndicat SUD-Education 92 et du Centre d'Etude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires)- 144 bvd de la Villette 75019 PARIS.

signature